

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 12 septembre 2022

20 Heures 30 minutes

Présents : Mmes ROSSI Joëlle, OZIL Stéphanie et EGON Violette,
MM. CHARBONNIER Maurice et SUEUR Julien.
Mmes FROMONT Michelle, HASSAPIS Renée et BERNARD Adeline, GONTRAND
Marie-Laure et TORAN Isabelle.
MM. CALDERAN Dominique, DEBOEUF Michel et SEGURA Franck.

Absents : Monsieur Loïc DIVES donne procuration à Monsieur Maurice CHARBONNIER,
Madame Liliane COLAS donne procuration à Madame Joëlle ROSSI.

Madame Isabelle TORAN est élue secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en hommage à M. Nicolas Eldin, décédé dimanche 11 septembre 2022.

Mme Le Maire souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux : Marie-Laure Gontrand et Franck Ségura.

COMPTE RENDUS DES CONSEILS PRECEDENTS

Compte-rendu du conseil du 30 mai 2022.

Adoption du compte rendu à l'unanimité par le Conseil municipal.

Compte-rendu du conseil du 11 juillet 2022.

Adoption du compte rendu à l'unanimité par le Conseil municipal.

Compte-rendu du conseil du 1er août 2022.

Adoption du compte rendu à l'unanimité par le Conseil municipal.

CRYPTTE : Réduction

Des conventions de mise à disposition sont régulièrement établies avec les compagnies utilisant la Cryptte. Il est convenu que, lors d'une soirée avec entrée libre, il n'est facturé que les frais de fonctionnement.

L'association Guitares en chanson a utilisé la Cryptte dans le cadre d'une soirée gratuite, un titre de 180 euros a été établi, il convient de procéder à une réduction de 150€ pour arriver à un total de 30 euros correspondant aux frais de fonctionnement.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

MARCHÉ DES PRODUCTEURS : Cotisations

Un courrier a été reçu de la part de l'association du marché des producteurs. Ceux-ci demandent à revoir le montant de la cotisation pour l'emplacement du marché.

Mme le Maire s'est renseignée auprès des communes environnantes pour savoir si les associations payaient une cotisation auprès de la municipalité. Il s'avère que les Mairies de Ruoms et Salavas ne font pas payer de cotisation. Après débat, il est proposé soit de baisser la cotisation à 30€, soit de la supprimer.

La décision est de ne plus faire régler l'occupation du domaine public à l'association du marché, les titres précédents 61 et 62 bordereau 11 d'un montant respectif de 100€ seront annulés .

Accord du Conseil municipal : 10 voix POUR, 5 ABSTENTIONS.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE :

1) Commune

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-15 : SECURISATION TRAVERSE VILLAGE		1 620,00 €
D 2151-27 : AMENAGEMENTS DIVERS	1 620,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 620,00 €	1 620,00 €

Accord du conseil à l'unanimité.

2) Eau

Une délibération modificative sera établie afin de pouvoir procéder aux opérations d'amortissement (voir délibération modificative N°3).

Accord du conseil à l'unanimité.

TERRAINS :

* Délibération modificative vente pour station épuration :

Afin de pouvoir construire la nouvelle station d'épuration, la Commune devait initialement acquérir les parcelles B479 d'une superficie de 5 800 m² et B482 d'une superficie de 400 m², pour la somme de 3000€. La vendeuse désire finalement retirer la parcelle B482 de la vente. Vu l'intérêt inexistant que présente cette dernière parcelle pour la construction de la station, il est proposé de l'exclure de la transaction sans modifier son montant.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à cette transaction, au prix indiqué initialement, avec la personne précitée ;
- Charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente ;
- Désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

* Don à la commune :

Mme Aïcha LAMRANI propose, suivant la volonté de son père, de vendre à la Commune, à l'euro symbolique, le terrain correspondant à la parcelle K15, d'une surface de 45 m², lui appartenant. La Commune prendrait en charge les frais d'acte et de bornage.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à cette transaction et aux démarches qui y sont liées, au prix indiqué, avec la personne précitée ;
- Charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente ;
- Désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

* Vente terrain Leyris :

Le Maire rappelle que trois des cinq terrains communaux situés à Leyris sont toujours en vente selon la décision du Conseil municipal en date du 10 mai 2021 qui en ajustait les prix de ventes.

Le Maire expose que la parcelle cadastrée A699, d'une superficie de 1 133m², est mise en vente au prix de 79 310 euros et qu'un couple s'est manifesté pour s'en rendre acquéreur.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à cette transaction, au prix indiqué, avec les personnes précitées,
- Charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente,
- Désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

CANTINE : Marchés

Une consultation a eu lieu pour la fourniture des denrées alimentaires de la cantine, Marché à procédure adaptée.

La commission Mapa s'est réunie le 30 août.

Lot 1 : épicerie : 3 réponses : Natura table, Pomona et Gel 43

La commission propose / Natura table

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Lot 2 : épicerie bio : Pomona (une seule réponse à l'appel d'offres)

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Lot 3 : surgelés une seule réponse Gel 43

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Lot 4 : Œufs bio / Avignon (le chant des collines) une seule réponse

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Lot 5 : Laitages bio / pas de réponse

Lot 6 : Laitages / pas de réponse

Lot 7 : viandes bio / pas de réponse

Lot 8 : Volailles / pas de réponse

Lot 9 : volailles bio / pas de réponse

Lot 10 : charcuterie / Gel 43 une seule réponse

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Lot 11 : pain bio / pas de réponse

Les marchés seront établis pour les lots retenus

MUSÉE : Sorties de stock

Une association domiciliée à Aubenas a demandé des lots pour une manifestation. Divers objets ont été donnés pour un total de 45€50, qui doivent être sortis du stock :

- Tire-bouchon bois mûrier
- Guirlande papillon
- Porte-clefs bois mûrier

Accord du Conseil municipal : 14 POUR, 1 ABSTENTION.

INCENDIES : Dons

Après les incendies du mois d'août 2022, des dons de campeurs et de propriétaires de campings environnants ont été récoltés pour un total de 1393, 50€. Il faut décider où attribuer cette somme. Il paraît utile de réfléchir à des actions de prévention.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

TRAIL : Subvention

Une nouvelle association dénommée « Trail Lagorce » s'est montée sur la Commune avec pour projet l'organisation d'un trail le 29 octobre 2022. Les coureurs traverseront notamment le bois d'Adjude, la vallée de l'Ibie, la voie royale. Ils font la demande d'une subvention.

Il est exposé que l'association des Votiers n'en font pas la demande cette année.

Il est proposé d'attribuer au Trail pour l'année 2022 une subvention de 300€ jusqu'alors attribuée aux Votiers.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

COMMISSIONS NOUVEAUX ÉLUS

Commissions finances, aménagement, culture, sport et loisirs : Franck Ségura

Commissions : relations aux associations et jeunesse, gestion du personnel, développement économique et environnement, affaires scolaires, culture, sport et loisirs : Marie-Laure Gontrand

Au niveau de l'interco (SGGA) : Marie-Laure Gontrand

PRÉVENTION INCENDIE

Théo DEMOLLIENS prend la parole pour présenter les dégâts subis sur la commune suite aux incendies de ces dernières années ainsi que la réflexion qu'il a menée suite à ces événements.

Il s'appuie sur le plan départemental de protection des forêts contre les incendies. Ce document montre que la commune de Lagorce est classée très sensible par rapport aux incendies et présente un déficit d'équipements.

Les principaux constats suite aux derniers incendies qui ont frappés la commune sont : des problèmes d'accès des pompiers qui limitent l'intervention, une mauvaise connaissance du terrain par les pompiers ainsi qu'un manque de prévention et de signalétique.

Une réflexion sur le rôle des citoyens est présentée : il serait judicieux de faire un état des lieux (lister le matériel disponible, travailler sur la cartographie des accès pompiers, réfléchir sur les créations d'accès, nommer des personnes référentes par secteur, sensibiliser la population, les touristes, créer un système de communication local rapide...)

Comment structurer : par la création d'un CCFF (comité communal de feu de forêt).

Avantages : cet organisme serait reconnu par les pompiers et les gendarmes et permettrait de bénéficier d'une protection juridique.

Proposition de mettre en place d'un comité avec élus et citoyens pour création d'un CCFF.

Mme le Maire propose le mardi 27 septembre de 14h à 16h pour une première réunion avec les élus et citoyens volontaires.

DIVERS

Point sur la rentrée scolaire : 83 enfants inscrits. Un travail sur les plannings a eu lieu cet été pour conserver les horaires des 3 aides maternelles. Un contrat de 12h n'a pas été renouvelé et un contrat de 24h est passé à 26h. Une réunion va avoir lieu concernant l'aide à la scolarité avec la Communauté de communes.

Le climatiseur de l'épicerie est tombé en panne le 15 août. Son remplacement a coûté 5 286€.

Décision d'une réunion pour l'aménagement de la future bibliothèque le lundi 19 septembre de 10h à 12h.

Décision d'une réunion Bilan saison du musée le lundi 26 de 9h à 11h30.

Le musée va être ouvert gratuitement pour les journées du Patrimoine le dimanche 18 septembre. Il va manquer une personne (un membre du personnel étant en arrêt maladie) de 14h à 18h. Il est donc demandé si des personnes peuvent venir aider sur cette journée.

Journées du Patrimoine : exposition des Amis de l'histoire sur le patrimoine de la vallée de l'ibie et exposition Natura 2000 sur 3 jours, du vendredi 16 au dimanche 18 septembre (10h-12h/14h-18h).

Deux visites auront lieu le samedi 17 à 9h30 : visite du village et visite des moulins.

Une association pour valoriser le patrimoine de Tabias est en train de se créer : exposition éphémère de tableaux dans les rues le samedi 24 septembre (16h/21h) avec deux peintres locaux.

Une discussion a lieu avec l'assistance sur la gestion des incendies.

Levée de séance à 22 heures et 10 minutes

